

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
POUR UNE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE  
D'AUTONOMIE (APA) EN ÉTABLISSEMENT**

- Imprimé de demande dûment complété et signé ;**
- Photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou un extrait de naissance** (pour le demandeur de nationalité française) ;
- Photocopie du passeport de la communauté européenne** (pour les demandeurs de nationalité autre que française, mais appartenant à la communauté européenne) ;
- Photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité** (pour les demandeurs de nationalité étrangère, hors communauté européenne) ;
- Justificatif de domicile** (quittance de loyer ou attestation d'hébergement ou taxe d'habitation) ; 3 mois précédent l'entrée en établissement ;
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu** (pour une demande déposée entre janvier et août de l'année n : fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-2, pour une demande déposée entre septembre à décembre, celui de l'année n-1) ;
- Photocopie du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ;**
- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;**
- L'autorisation de versement à l'établissement d'hébergement ;**
- Pour les hébergements en établissement situés hors Seine-et-Marne, joindre l'arrêté départemental de tarification ;**
- Grille AGGIR complétée par l'établissement d'accueil ;**
- Un bulletin d'entrée en établissement pour les personnes âgées dépendantes.**